

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.37

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

OBJET :
APPROBATION DE
L'OFFRE DE
FORMATION DE LA
MÉTROPOLE AIX-
MARSEILLE-
PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Par délibération N° FBPA-041-12581/22/CM en date du 20 octobre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose une offre de formation, à titre gracieux, à destination des agents des communes-membres.

Par délibération N° FBPA-043-12949/22/CM en date du 15 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose une convention-cadre pour organiser et sécuriser juridiquement ce projet avec extension de l'offre à des ateliers.

Par délibération N° FBPA-045-16734/24/CM en date du 10 octobre 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renforcer son offre en y ajoutant des ateliers dédiés au co-développement pour les managers confirmés.

Ce projet vise à développer les réseaux professionnels inter-administrations et ainsi promouvoir une culture partagée sur le territoire métropolitain.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24_05_37-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO

C.M du 09/12/2024
Délibération n°24.05.37

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-214300157-20241209-24_05_37-DE

L'offre de formation se compose de divers domaines du secteur public, dis
Métropole, de formations de l'école des néo-managers pour les nouveaux encadrants mais également d'ateliers portant sur tout domaine en lien avec les projets métropolitains.

Le catalogue des formations précisant les programmes, les profils cibles ainsi que les modalités d'inscriptions est disponible sur une plateforme dédiée.

Afin que la commune puisse en bénéficier, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer, lors de la séance, sur ces dispositions afin d'approuver l'ouverture de l'offre de formation métropolitaine auprès des agents et autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération N° FBPA-041-12581/22/CM du 20 octobre 2022,
VU la délibération N° FBPA-043-12949/22/CM du 15 Décembre 2022,
VU LA délibération N° FBPA-045-16734/24/CM du 10 octobre 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

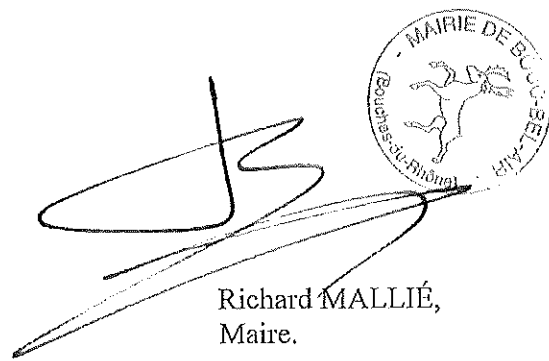
A l'Unanimité,

APPROUVE l'ouverture de l'offre de formation proposée par la Métropole Aix-Marseille-Provence aux agents de la commune.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante afin que les agents puissent s'inscrire à l'ensemble des formations proposées notamment internes, celles dispensées dans le cadre de l'école des néo-managers, ainsi qu'aux divers ateliers.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 17.12.2024



Richard MALLIÉ,
Maire.